

1^{er} cycle - Niveau 6 du cadre francophone de certification
**BACHELIER-AGRÉGÉ(E) DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR EN
ÉDUCATION PHYSIQUE**
**S16 - Théorie, technique et pratique de l'éducation physique et sportive dans
ses dimensions collectives et individuelles**
2 crédits - 30 heures - 1er quadrimestre
PNEP2S16
Unité d'enseignement obligatoire - langue française

Activités d'apprentissage :

PNSEP2S1601 - Activités rythmique I
PNSEP2S1602 - Activités rythmique II

Représentants de l'unité d'enseignement :

Sophie COUTIER - scoutier@he2b.be

Objectifs :

- 1) Être capable de reproduire des modules dans différentes disciplines rythmiques et maîtriser la structure rythmique
- 2) Être capable de créer des chorégraphies et utiliser la méthodologie se rapportant aux activités rythmiques en aérobic et en step

Compétences visées :

1. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
- 2.. Maîtriser les savoirs (vocabulaire lié au contenu) et les savoir-faire (outils et techniques d'analyse propre aux disciplines concernées)
3. S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions

Profil de formation :

- 1) Les axes abordés sont : réflexivité, interactivité, maîtrise des concepts disciplinaires, connaissance des artéfacts liés à la discipline

Acquis d'apprentissage :

- 1) D'évoluer pratiquement (reproduction et création) sur différentes structures rythmiques.

Prérequis et corequis : aucun

Activités rythmiques I
15 heures

Contenus :

1. Acquérir les fondamentaux pour être capable de suivre et reproduire un enchaînement des pas sur un rythme donné
 2. Être capable de donner le départ sur la phrase musicale et connaître la structure musicale utilisée pour les activités rythmiques : step et aérobic
 3. Connaître et savoir montrer les pas vus au cours en aérobic et step
 4. Être capable de créer et démontrer un bloc de 32 temps en step et aérobic.
 5. Être capable d'enseigner 16 temps en provenant du bloc de 32 temps créé.
- Ceci en respectant la méthodologie spécifique aux activités rythmiques.

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage :

- 1) Prises de notes au cours, support de cours sur Mynivelles
- 2) Séances pratiques
- 3) Travail en autonomie

Supports à l'acquis d'apprentissage :

- 1) Notre plateforme pédagogique « Mynivelles »
- 2) Syllabus

Bibliographie :

- 1) /

Activités rythmiques II
15 heures

Contenus :

- 1). Acquérir les fondamentaux pour être capable de suivre et reproduire un enchaînement des pas sur un rythme donné
 - 2) Être capable de donner le départ sur la phrase musicale et connaître la structure musicale utilisée pour les activités rythmiques : step et aérobic
 - 3) Connaître et savoir montrer les pas vus au cours en aérobic et step
 - 4) Être capable de créer et démontrer un bloc de 32 temps en step et aérobic.
 - 5) Être capable d'enseigner 16 temps en provenant du bloc de 32 temps créé.
- Ceci en respectant la méthodologie spécifique aux activités rythmiques.

Méthodes d'enseignement et d'apprentissage :

- 1) Prises de notes au cours, support de cours sur Mynivelles
- 2) Séances pratiques
- 3) Travail en autonomie

Supports à l'acquis d'apprentissage :

- 1) Notre plateforme pédagogique « Mynivelles »
- 2) Syllabus

Bibliographie :

- 1) /

Modalités d'évaluation des acquis de cette unité d'enseignement

	Po nd ér ati on de s Ac tiv ité s d' Ap pr en tis sa ge au sei n de l'U nit é d' En sei gn e m en t en % 0	Évaluation des Activités d'Apprentissage en %							
		1 ^{ère} session				2 ^{ème} session			
		T r a v a u x / I n t e r r o g a t i o n s	É v a l u a t i o n c o n t i n u e	Examen			T r a v a u x	Examen	
P r a t i q u e	É c r i t			O r a l	P r a t i q u e	É c r i t		O r a l	
Activités rythmiques I	0								
Activités rythmiques II	0								
Note intégrée		30 %	70 %				100 %		

(*) Activités rythmiques I :

(*) Activités rythmiques II :

En 1^{re} session :

- 30% de la note finale de l'UE se fera sous forme d'évaluation continue pendant les cours
- 70% de la note finale de l'UE se fera sous forme d'une note intégrée qui portera sur l'ensemble des compétences visées et reprise dans la grille d'évaluation.

En 2^{ème} session :

- 100% de la note finale de l'UE se fera sous forme d'une note intégrée qui portera sur l'ensemble

des compétences visées et reprise dans la grille d'évaluation.